



PARTENAIRE DU TRIBUNAL MONSANTO, BIOCOOP DÉNONCE LES ÉCO-CRIMES

Du 14 au 16 octobre, à La Haye, se tiendra le « Tribunal Monsanto ». Il s'agit d'un tribunal international exemplaire visant à juger les atteintes à l'environnement et à la santé imputées à l'entreprise multinationale Monsanto. C'est indirectement tout le système agro-alimentaire qui est visé et les acteurs comme Dupont et Syngenta, mais également tous les acteurs qui permettent l'utilisation de tels produits qui sont montrés du doigt. Biocoop est partenaire de cet événement et déploie une campagne de communication pour soutenir cette action et sa visibilité.

VERS UNE RECONNAISSANCE PÉNALE DE L'ÉCOCIDE ?

Plus qu'un partenariat, Biocoop s'associe à ce tribunal et notamment à un point fondamental de ses objectifs : la reconnaissance de l'écocide. Simplement défini par le dictionnaire Larousse comme « *la destruction totale d'un écosystème* », faire reconnaître l'écocide permettrait de rendre coupable pénalement tous les acteurs, notamment du système agro-alimentaire et de donner accès à un dédommagement pour leurs victimes. À tous, leur signifier que polluer l'eau, l'air, le sol, nuire à la biodiversité, à la santé de l'Homme ou d'altérer son alimentation ne restera plus impuni. Prévoir des budgets pour des négociations amicales avec leurs victimes ne doit plus être suffisant. « *Il s'agit avant tout de punir la violence écologique pour garantir le principe de sûreté de la planète.* », affirme Claude Gruffat, Président de Biocoop.

ET SI LES FRUITS ET LÉGUMES ÉTAIENT DEVENUS DES ARMES ?

Biocoop propose trois films « grand-public » pour une prise de conscience collective : chaque personne consomme potentiellement des pesticides chaque jour. Les fruits et légumes cultivés avec les produits de la société Monsanto constituent des vecteurs de ces substances chimiques nocives. Et là réside tout le piège. Les experts sont unanimes, pour une alimentation équilibrée et une bonne santé, il faut consommer plusieurs fruits et légumes au quotidien ! Mais chargés de ces produits toxiques, ils pourraient devenir à eux seuls des armes contre l'environnement et la santé des Hommes. Une campagne d'affichage sera également déployée sur les réseaux sociaux et en magasin. Ces derniers recevront plusieurs centaines de dépliants pour sensibiliser les clients à l'existence et aux objectifs du Tribunal Monsanto.

LE TRIBUNAL EN QUELQUES MOTS

Le tribunal Monsanto se déroulera du 14 au 16 octobre, à la Haye (Pays-Bas) en présence de juristes de haut rang, magistrats, avocats et juges issus des cinq continents. La cour sera composée de deux co-présidents/es. Leurs objectifs :

- Évaluer les faits qui sont reprochés à l'entreprise Monsanto et juger les dommages causés par la multinationale au regard du droit international en vigueur ;
- Évaluer les actions de Monsanto au regard du crime d'écocide, dont l'inclusion a été proposée dans le droit international pénal par des mouvements citoyens ;
- Examiner l'opportunité de réformer le Statut de Rome créant la Cour pénale internationale afin d'y inclure le crime d'écocide et de permettre la poursuite des personnes physiques et morales soupçonnées d'avoir commis ce crime.

La cour rendra son avis en décembre 2016.

Pour en savoir plus : <http://www.monsanto-tribunal.org/>

A propos de Biocoop*

Leader de la distribution alimentaire biologique spécialisée en France depuis 30 ans, Biocoop s'illustre également par ses produits du commerce équitable et par un choix très étendu d'écoproduits et de cosmétiques. Ce modèle coopératif multi professionnel regroupe 383 magasins et 2 000 producteurs partenaires. Précurseur et moteur, Biocoop revendique « l'agriculture biologique pour tous » et inscrit sa démarche au cœur d'une charte appliquée par l'ensemble des acteurs du réseau. Biocoop comprend également 3 filiales : STB (Société de Transport Biocoop) ; Biocoop Restauration et DEFIBIO qui accompagne financièrement ses partenaires professionnels (producteurs, transformateurs, magasins). Les chiffres clés Biocoop 2015 : 32 600 tonnes de fruits et légumes vendus (soit 10 % du volume national tous circuits confondus), 0% de transport par avion, 24% de part de commerce équitable et un CA de 768 millions d'euros soit une croissance de 16,9% de son activité.

**Chiffres au 31 décembre 2015*

Contacts presse
VILLAGE RP

Claire Maynadier
01 75 44 98 84
c.maynadier@village-rp.com